

CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ENDURANCE TOUT-TERRAIN

Ce règlement complète ou modifie le règlement des Règles Spécifiques Endurance Tout-terrain

Le Championnat de France d'Endurance Tout-terrain se disputera selon le calendrier suivant :

14-15 avril	6 heures Pau Tarsacq	Asac Basco Béarnais
19-20 mai	6 heures de Santerre	Asa Picardie
16-17 juin	12 heures de Santerre	Asa Picardie
21-22 juillet	Orléanais	Asa du Loiret
15-16 septembre	24 Heures de France	Asa 91

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1. OFFICIELS

1 Commissaire Sportif choisi parmi une liste définie par la FFSA.

1 Commissaire Technique Délégué désigné par la FFSA

ARTICLE 3. CONCURENTE ET PILOTES

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTION

3.1.5. Le montant des droits d'engagement à une course d'Endurance Tout-terrain est à la discrétion de l'organisateur.

3.3. Les numéros de course seront attribués à l'année.

Les 10 premiers numéros de chaque groupe seront réservés aux 10 premiers du Championnat de France d'Endurance Tout-terrain de l'année précédente.

Ils seront attribués comme suit :

- 1 à 99 T1A – Championnat de France sauf classes 5 et 6
- 101 à 199 T1A5 – Challenge 2 roues motrices classes 5 et 6
- 201 à 299 T2 et T1B – Trophée Rallye 4X4
- 301 T1 FIA

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COURSE

7.5.1. Les transpondeurs sont obligatoires et seront fournis par l'organisateur.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

9.1. CLASSEMENT PILOTES

Quatre classements seront établis :

Championnat de France d'Endurance Tout-terrain

Il concerne tous les groupes admis.

Trophée Endurance 4x4.

Il concerne les pilotes du groupe T2 (voitures Tout-terrain de série) et les pilotes du groupe T1B (voitures Tout-terrain prototype à châssis non tubulaires issue de la série).

Seuls les points attribués à la classe seront retenus.

Challenge Endurance 2 roues motrices

Il concerne les pilotes du groupe T1A classes 5 et 6 (voitures prototypes à châssis tubulaires ayant un moteur d'une cylindrée de moins de 2000cm³ et deux roues motrices).
Seuls les points attribués à la classe seront retenus.

Voitures conformes au règlement technique rallye tout-terrain FIA (T1FIA)

Les voitures conformes au règlement technique rallye tout-terrain FIA (T1FIA) marqueront des points au classement général et les points de groupe.

Il ne leur sera pas attribué les points de classe.

Une attribution de points sera faite comme ci-dessous :

	Classement		
	Général	Par Groupe	Par Classe
1 ^{er}	5 points	10 points	10 points
2 ^{ème}	4 points	8 points	8 points
3 ^{ème}	3 points	6 points	6 points
4 ^{ème}	2 points	5 points	5 points
5 ^{ème}	1 point	4 points	4 points
6 ^{ème}		3 points	3 points
7 ^{ème}		2 points	2 points
8 ^{ème}		1 point	1 point

NOTA : lorsqu'une classe et ou groupe comportent moins de 3 partants, le nombre de points attribués au classement de ceux-ci sera divisé par 2 sauf si le concurrent est classé dans les 5 premiers du classement général.

9.2. POINTS DE BONUS

Participation

3 points à l'équipage de la voiture ayant pris le départ de la course.

Arrivée

2 points à l'équipage figurant au classement général de la course.

Ces points seront acquis définitivement par le pilote et ne pourront être décomptés, sauf en cas d'exclusion.

9.3. COEFFICIENT

- Un coefficient de 1.2 sera attribué aux courses de plus de 6 heures et de moins de 24 heures.
- Un coefficient de 1.5 sera attribué aux courses de 24 heures.

Ce coefficient ne s'appliquera qu'aux points attribués au groupe et à la classe.

9.4. CLASSEMENT FINAL

Tous les résultats et la totalité des points de bonus seront pris en compte pour l'établissement des classements finaux du Championnat de France d'Endurance Tout-terrain, du Trophée Endurance 4x4 et du Challenge Endurance 2 roues motrices.